



ZONAGE

(Secteur urbain)

DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONES

- A Agricole
- AF Agroforestière
- C1 Commerciale locale
- C2 Commerciale artérielle

CONS Conservation

- F Forestière
- ID Ilot structuré
- I1 Industrielle à contraintes élevées
- I2 Industrielle à contraintes faibles
- P Publique et institutionnelle
- R1 Résidentielle faible densité
- R2 Résidentielle moyenne densité
- R3 Résidentielle haute densité
- R4 Maison unimodulaire
- R5 Résidentielle de réserve
- REC Récréative
- RES Réserve
- RR1 Résidentielle rurale prioritaire
- RR2 Résidentielle rurale de réserve
- V1 Villégiature prioritaire
- V2 Villégiature de réserve

ZONES ET SITES DE CONTRAINTES

- Corridor routier problématique
- Zone humide (marais, marécage, etc.)
- Affluents rocheux
- Zone à risque d'inondation
- Site archéologique

LEGENDE

- Limite de zones
- Ligne de cadastre
- Rue et cadastre projetés
- Communauté Piikogan
- Bâtiment
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Hydrographie
- Ruisseau
- Voie ferrée

réalisation:

VILLE D'AMOS
SERVICE DE L'URBANISME
185, 1^{re} Rue Est, Amos, Québec
J9T 2G1, Tél.: 819/732-3254

Composé par: Lucie Cardinal, Urbaniste
Dessiné par: Michel Paquin, Tech. en géomatique
Échelle: 1:7 000
Date: 18 juillet 2024
Règlement No. VA-964
Plan No. 2
Modifié par le règlement no. VA-1281

Adopté le 6 mai 2024
Entree en vigueur le 11 juillet 2024

Sébastien D'Amos, maire
Christophe Marois, greffier

